

<b>SÉANCE ORDINAIRE DU</b> <b>7 décembre 2015</b>
--

A une séance ORDINAIRE du Conseil, tenue le 7 décembre 2015 à 19 h 30 à l'Hôtel de Ville, conformément à la loi et à laquelle les conseillers suivants étaient présents :

District No 1 – Monsieur François Trépanier  
 District No 2 – Madame Annie Rodrigue  
 District No 3 – Madame Émilie Roberge  
 District No 4 – Madame Claudia Vachon  
 District No 5 – Monsieur Claude Duchesne  
 District No 6 – Monsieur François Baril

Formant le quorum de ce susdit conseil avec et sous la présidence de monsieur Kaven Mathieu, maire.

Madame Manon Vachon assiste également à cette séance.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur Kaven Mathieu, ouvre la séance à 19 h 30 avec un mot de bienvenue.

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Monsieur Kaven Mathieu fait la lecture de l'ordre du jour.

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance suivante :
  - 3.1 SEANCE ORDINAIRE du 2 novembre 2015
  - 3.2 SEANCE SPÉCIALE du 2 décembre 2015
4. Dossiers en cours
  - 4.1 \_\_\_\_\_
  - 4.2 \_\_\_\_\_
5. AFFAIRES ADMINISTRATIVES
  - 5.1 Comptes à payer
  - 5.2 Autorisation signatures bancaires
  - 5.3 Avis de motion-Amend. Reg. Rémunération des élus
  - 5.4 Adoption des prévisions budgétaires 2016 des organismes suivants :
    - 5.4.1 MRC des Appalaches
    - 5.4.2 Bibliothèque
    - 5.4.3 Régie intermunicipale Région de Thetford
    - 5.4.4 Régie intermunicipale Beauce-Amiante
  - 5.5 Adoption du calendrier des séances 2016 du Conseil

- 5.6 Avis de motion - Règlement de taxation 2016
- 5.7 Acceptation des prévisions budgétaires 2016 de l'OMH
- 5.8 Absence du Directeur général
- 5.9 Contrat système comptable

6. CORRESPONDANCE

7. TRAVAUX PUBLICS & HYGIÈNE DU MILIEU

- 7.1 Location d'entrepôt
- 7.2 Déneigement cour de l'église

8. LOISIRS & CULTURE

- 8.1 Modification système de son- Centre des loisirs
- 8.2 Tarification -location de salles Centre des loisirs
- 8.3 Partage des coûts avec Sacré-Cœur-de-Jésus
- 8.4 Appui au projet ART SOCIAL et ENTREPRENEURIAL
- 8.5 Appui au projet QADA

9. URBANISME

- 9.1 Appui aux projets d'incubateur d'entreprises agricoles
- 9.2 Dérogation mineure DM 2015-03 (S.Perron)
- 9.3 Dérogation mineure DM 2015-04 (G. Cloutier)
- 9.4 Avis de motion PPCMOI (Projets particuliers de construction, modification ou occupation d'un immeuble)
- 9.5 Adoption du projet de règlement 2015-178 - PPCMOI
- 9.6 Avis de motion- Amendement au règ.sur les permis et certificats

10. INCENDIE

- 10.1 Demande d'aide financière -Formaton des pompiers
- 10.2 Évaluation environnementale 4278 route 112

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

- 12. Prochaine séance
- 13. Levée de la séance

**15-12-6465**

Il est proposé par François Baril et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

**ADOPTÉ**

### 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DES SÉANCES SUIVANTES

#### 3.1 SÉANCE ORDINAIRE du 2 novembre 2015

La lecture du procès-verbal de la séance ORDINAIRE du 2 novembre 2015 est dispensée, les élus ayant reçu un exemplaire de celui-ci et en ayant pris connaissance avant ladite séance.

15-12-6466

Aucune omission ou erreur n'est constatée, il est donc proposé par Annie Rodrigue et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance ORDINAIRE du 2 novembre tel que présenté.

ADOPTÉ

#### 3.2 SÉANCE SPÉCIALE du 2 décembre 2015

La lecture du procès-verbal de la séance SPÉCIALE du 2 décembre 2015 est dispensée, les élus ayant reçu un exemplaire de celui-ci et en ayant pris connaissance avant ladite séance.

15-12-6467

Aucune omission ou erreur n'est constatée, il est donc proposé par Claude Duchesne et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance SPÉCIALE du 2 décembre tel que présenté.

ADOPTÉ

### 4. DOSSIERS EN COURS

M. François Baril nous informe sur :

- La fin du projet Commun'art
- Vieillir en santé
- Table de Développement social
- Organisation d'une soirée reconnaissance pour les bénévoles
- Présentation du projet QADA
- Offres possibles de divers cours à East Broughton

Mme Claudia Vachon donne des informations sur :

- Réussite de l'inauguration du Centre des loisirs Desjardins, Mme Vachon remercie également les artistes ayant contribué à l'œuvre remis à Mario Lessard
- OMH : le Fédéral arrête de contribuer, comme il restait de l'argent dans leurs coffres avant d'arrêter les contributions, notre OMH en a profité et toutes les armoires ont été remplacées. Des regroupements des OMH de la région sont à prévoir
- MDJ : Mme Anabel Vachon est la nouvelle coordonnatrice
- Le Comité ARÉNA aura d'autres activités de financement aux cours des prochains mois

**M. Claude Duchesne mentionne :**

- Les sorties réalisées par le service incendie
  - La fermeture du bureau municipal pendant la période des Fêtes
  - Où en est rendu le processus d'embauche du Directeur des Travaux publics
- 
- 
- 

**Mme Émilie Roberge nous précise**

- Qu'elle a collaboré à la préparation du budget « LOISIRS »
- Qu'elle a assisté au dévoilement du nouveau Fleuron pour la municipalité
- Le CCU a eu deux demandes de dérogations
- Le 19 décembre aura lieu l'activité de Noël organisé par le service des Loisirs
- La guignolée organisée par la St-Vincent-de-Paul en collaboration avec les pompiers le 12 décembre

**Mme Annie Rodrigue nous informe sur**

- Le dépliant culturel qui sortira bientôt
- La soirée de consultation publique sur le développement culturel et artistique du milieu aura lieu le 9 décembre. Les artistes et artisans sont conviés.

**M. François Trépanier**

- Nous donne un résumé de chacun des deux demandes de dérogation mineure présentées au CCU

**5. AFFAIRES ADMINISTRATIVES****5.1 Comptes à payer****15-12-6468**

CONSIDÉRANT QU'une liste de comptes et de dépenses, datée du 30 nov. 2015 a été préparée;

CONSIDÉRANT QUE cette liste a été transmise aux élus avant ladite assemblée;

CONSIDÉRANT QUE des explications ont été données sur les divers comptes à payer;

Il est proposé par François Trépanier et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver un montant de **218 904.19\$** incluant le paiement des comptes à payer et paiements directs du mois de novembre 2015 au montant de **176 841.63 \$** et **42 062.56 \$** pour les prélèvements salaires.

ADOPTÉ

## 5.2 Autorisation de signatures bancaires

15-12-6469

Il est proposé par François Baril et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité d'East Broughton autorise la secrétaire-trésorière adjointe à signer tous les effets bancaires. La présente résolution vient donc préciser que soit le Directeur général **ou** la secrétaire-trésorière adjointe peuvent signer les documents bancaires en tout temps et ce, accompagnée de la signature du maire.

ADOPTÉ

## 5.3 Avis de motion – Amend. Reg rémunération des élus

15-12-6470

Avis de motion est donné par Claude Duchesne que lors d'une séance subséquente, le Conseil municipal amendera le règlement sur la rémunération des élus.

## 5.4 Adoption des prévisions budgétaires 2016 des organismes suivants:

### 5.4.1 – MRC des Appalaches

15-12-6471

Il est proposé par Claudia Vachon et résolu unanimement d'accepter les prévisions budgétaires pour l'exercice 2016 de la MRC des Appalaches. La quote-part pour la municipalité d'East Broughton est de **110 515 \$** pour l'exercice financier du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2016.

ADOPTÉ

### 5.4.2. – Bibliothèque

15-12-6472

Il est proposé par Annie Rodrigue et résolu unanimement d'accepter les prévisions budgétaires pour l'exercice 2016 de la bibliothèque « *La Bouquinerie* » démontrant un équilibre budgétaire. La contribution de la municipalité représente un montant de **3720 \$**.

ADOPTÉ

**15-12-6473**5.4.3. – Régie intermunicipale de la Région de Thetford

Il est proposé par François Trépanier et résolu unanimement d'accepter les prévisions budgétaires pour l'exercice 2016 de la Régie intermunicipale de la Région de Thetford, le coût de traitement des déchets sera de 114.10\$/tonne pour 2016.

**ADOPTÉ****15-12-6474**5.4.4 – Régie du parc industriel inter municipale Beauce-Amiante

Il est proposé par Claude Duchesne-- et résolu unanimement que la municipalité d'East Broughton accepte les prévisions budgétaires 2016 de la Régie intermunicipale du parc industriel Beauce-Amiante prévoyant un budget équilibré à 24 278\$.

**ADOPTÉ****15-12-6475****5.5 Adoption du calendrier des séances 2016 du Conseil**

Il est proposé par Émilie Roberge et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le calendrier des séances RÉGULIÈRES 2016 comme suit :

MOIS	DATE
JANVIER	Lundi le 11 janvier à 19 h 30
FÉVRIER	Lundi le 1er février à 19 h 30
MARS	Lundi le 7 mars à 19 h 30
AVRIL	Lundi le 4 avril à 19 h 30
MAI	Lundi le 2 mai à 19 h 30
JUIN	Lundi le 6 juin à 19 h 30
JUILLET	Lundi le 4 juillet à 19 h 30
AOÛT	Lundi le 15 août à 19 h 30
SEPTEMBRE	Mardi le 6 septembre à 19 h 30
OCTOBRE	Lundi le 3 octobre à 19 h 30
NOVEMBRE	Lundi le 7 novembre à 19 h 30
DÉCEMBRE	Lundi le 5 décembre à 19 h 30

ADOPTÉ

**15-12-6476****5.6 Avis de motion – Règlement de taxation 2016**

Avis de motion est donné par François Baril que lors d'une séance subséquente, le Conseil municipal adoptera le règlement de taxation 2016.

**15-12-6477****5.7 Acceptation des prévisions budgétaires 2016 de l'OMH**

Il est proposé par Claudia Vachon et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter les prévisions budgétaires 2016 de l'Office municipal d'habitation d'East Broughton. Ledit budget prévoit un déficit de **16 138\$** portant la contribution municipale à **1 614 \$**.

ADOPTÉ

**15-12-6478****5.8 Absence du Directeur général**

CONSIDÉRANT l'absence du Directeur général;

CONSIDÉRANT la période indéterminée de l'absence ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Claude Duchesne et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter de bonifier le salaire de la secrétaire-trésorière adjointe de 25% pour la période où elle occupe le poste de Directrice générale par intérim, et ce, pendant la durée de l'absence du Directeur général.

ADOPTÉ

15-12-6479

### 5.9 Contrat pour le système comptable

CONSIDÉRANT la résolution 15-10-6428 ;

CONSIDÉRANT qu'après analyse approfondie du contrat, la valeur totale dépasse le 25 000\$ ;

CONSIDÉRANT que l'article 936 du Code municipal stipule qu'un contrat ne peut être adjudgé qu'après demande de soumissions faite par voie d'invitation écrite auprès d'au moins deux entrepreneurs ou, selon le cas, deux fournisseurs, s'il comporte une dépense d'au moins 25 000 \$ et de moins de 100 000 \$ ;

CONSIDÉRANT que la municipalité est tenue de se conformer au Code municipal;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Annie Rodrigue et résolu à l'unanimité des conseillers d'annuler le contrat accordé à Info-Tech puisqu'il est non-conforme au Code municipal;

**ADOPTÉ**

## 6. CORRESPONDANCE

### **Monsieur Kaven Mathieu donne une description sommaire de la correspondance reçue au cours du dernier mois**

La municipalité de Sacré-Cœur-de-Jésus avise qu'elle ne participera pas à l'acquisition du panneau électronique puisqu'ils ont en vue un projet de même nature.

Le programme ECONOLogis (Programme d'efficacité énergétique pour les citoyens à revenu modeste) prendra fin le 31 mars 2016.

Une journée de glisse gratuite pour tous les citoyens d'East Broughton aura lieu au Mont Adstock le 31 janvier 2016.

Une demande de déneigement de la cour de l'église est reçue et sera traitée au point 7.2 de cette séance.

Le MAMOT informe de la bonification des compensations tenant lieu de taxes, un montant de 13 986 \$ est versé pour les exercices financiers 2014 et 2015.

15-12-6480

Il est proposé par Émilie Roberge et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la demande du club de motoneige Beauce-Frontenac afin de circuler sur une distance d'environ 2000 pieds sur le chemin « Côte du réservoir ».

**ADOPTÉ**



---

Le Forum Jeunesse régional Chaudière-Appalaches informe de ses nouveaux outils qui ont été conçus afin de viser la participation citoyenne des jeunes.

### **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE**

Une demande d'aide financière est reçue de la St-Vincent-de-Paul, celle-ci sera étudiée ultérieurement, soit en même temps que les autres demandes de ce genre, et ce avec le budget 2016

## **7. TRAVAUX PUBLICS & HYGIENE DU MILIEU**

**15-12-6481**

### **7.1 Location d'entrepôt**

ATTENDU le besoin d'entreposage pour le sel relatif à la chloration de l'eau potable;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claude Duchesne et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la signature de l'entente de location d'un espace de 630 pieds carré au 235, 1<sup>ère</sup> rue Ouest et ce pour une période de six mois (15 novembre au 15 mai 2016). Le coût de location est de 350\$/mois plus taxes, ce montant inclut le droit d'utilisation du chariot-élévateur (lift) qui est sur place.

**ADOPTÉ**

### **7.2 Déneigement de la cour de l'église**

ATTENDU la demande d'entretien hivernal de la cour de l'église;

ATTENDU que l'aide attribuée à la Fabrique sera moindre en 2016, étant donné que le marché aux puces n'aura pas lieu;

**15-12-6482**

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par François Baril et résolu à l'unanimité des conseillers que le Conseil municipal accepte de faire le déneigement (et le sablage) de la cour de l'église en passant aller-retour de chaque côté de l'église avec les équipements municipaux. Ce déneigement est valide seulement pour l'hiver 2015-2016 et sera évalué de nouveau selon l'expérience vécue pour les futures saisons hivernales.

**ADOPTÉ**

**8. LOISIRS ET CULTURE**

**8.1 Modification du système de son de l'aréna**

Ce point est reporté à une séance ultérieure

**8.2 Tarification- location de salles au Centre Desjardins**

**15-12-6483**

CONSIDÉRANT les demandes de location accrues depuis l'aménagement de la nouvelle salle au Centre Desjardins;

CONSIDÉRANT le désir d'équité envers les divers utilisateurs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Émilie Roberge et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter la nouvelle grille de location de salles pour 2016.

ADOPTÉ

**8.3 Partage des coûts avec Sacré-Cœur-de-Jésus**

**15-12-6484**

CONSIDÉRANT la discussion entre le coordonnateur des loisirs et la Directrice générale de Sacré-Cœur-de-Jésus;

CONSIDÉRANT le commun accord qu'il serait plus facile de regrouper tous les événements 2016 et les coûts rattachés à chacun et de partager les coûts dans un ensemble;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Émilie roberge et résolu à l'unanimité des conseillers de soumettre 30% des dépenses relatives aux événements énumérés sur le tableau intitulé « PARTAGE DES COÛTS -LOISIRS 2016 » à la municipalité Sacré-Cœur-de-Jésus. La copie du tableau sera jointe à la résolution.

ADOPTÉ

**8.4 Appui au projet Art social et entrepreneurial**

**15-12-6485**

Il est proposé par Claudia Vachon et résolu l'unanimité des conseillers d'entériner la lettre d'appui au projet « Art social et entrepreneurial ». La contribution municipale sera sous forme de prêt de locaux, de support technique et professionnel. Le coordonnateur des loisirs pourra participer au développement du projet. Un montant de 4000\$ est réservé à cet effet au budget

2016.

ADOPTÉ

## 8.5 **Appui au projet QADA**

15-12-6486

Il est proposé par Annie Rodrigue et résolu à l'unanimité des conseillers d'entériner la demande de subvention dans le cadre du projet QADA. Ladite demande stipulant la participation municipale qui leur sera accordée. La participation des municipalités de Ste-Clotilde et Sacré-Cœur-de-Jésus est également considérée comme collaboration au projet.

ADOPTÉ

## 9. **URBANISME**

### 9.1 **Appui aux projets d'incubateur d'entreprises agricoles**

Considérant les différentes problématiques auxquelles est confronté l'ensemble des municipalités du territoire de la MRC des Appalaches en ce qui concerne l'occupation du territoire, le dynamisme régional, la relève agricole et l'entrepreneuriat rural

Attendu que dans une perspective de développement collectif et en collaboration avec les différents acteurs présents sur le territoire, la mise en place de ces projets répondrait effectivement à une demande de plus en plus pressante qui s'exprime dans le milieu;

Attendu que la collaboration des municipalités et autres organismes présents dans la région est indispensable afin d'assurer la concrétisation et l'atteinte des objectifs fixés par la mise en place des projets d'incubateur et de centre de transformation agroalimentaire;

15-12-6487

En conséquence, il est proposé par Émilie Roberge et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité d'East Broughton appuie le Comité de développement agroalimentaire des Appalaches dans la mise en place d'un incubateur d'entreprises agricoles, en plus d'un centre de transformation agroalimentaire pour notre MRC.

ADOPTÉ

### **9.2 Demande de dérogation mineure DM 2015-03 (Sylvain Perron)**

**ATTENDU QUE** M. Sylvain Perron a déposé, à la Municipalité, une demande de dérogation dans le but d'être autorisé à transformer son abri d'auto actuel en un garage de 6,4 m (21 pieds) ayant ainsi 1,83 m (6 pieds) plus large que l'abri existant;

**ATTENDU QUE** la marge latérale gauche existante est dérogatoire et mesure 1,65 m de largeur;

**ATTENDU QUE** la marge latérale droite aurait 2,28 m de largeur et que la somme des deux marges latérales serait de 3,93m au lieu de 6 m;

**ATTENDU QUE** le Comité consultatif d'urbanisme a rendu une décision favorable à la demande de dérogation DM-2015-03 de M. Sylvain Perron;

**ATTENDU QUE** le Comité consultatif d'urbanisme exige qu'une entente d'acceptation, avec le voisin habitant au 315, rue Nadeau, soit conclue;

**ATTENDU QUE** le propriétaire du 315, rue Nadeau ne s'objecte pas à la construction dudit garage et est prêt à conclure une entente notariée avec le propriétaire du 327, rue Nadeau;

**ATTENDU QU'UNE** lettre d'entente, entre les voisins, a été déposée au dossier de la dérogation;

**15-12-6488**

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par François Baril et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la demande de dérogation DM-2015-03 que M. Sylvain Perron a faite à la Municipalité d'East Broughton, dans le but de transformer son abri d'auto actuel en un garage de 6,4 m (21 pieds) ayant ainsi 1,83 m (6 pieds) plus large que l'abri d'auto existant.

**ADOPTÉ**

### **9.3 Demande de dérogation mineure DM 2015-04 (Guy Cloutier)**

**ATTENDU QUE** M. Guy Cloutier a déposé, à la Municipalité, une demande de dérogation dans le but d'être autorisé à diviser le lot 4 5644 093, matricule 6021-01-6452 situé sur la 9<sup>e</sup> rue est en deux parties égales;

**ATTENDU QUE** l'une des deux parties du lot serait échangée avec une partie du lot 4 544 094, matricule 6021-01-6186 appartenant à M. Réjean Lepage;

**ATTENDU QUE** M. Réjean Lepage veut obtenir la moitié du lot 4 544 094 pour conclure l'échange;

**ATTENDU QUE** le lot visé par le lotissement a une superficie de 437,9 m<sup>2</sup> et une façade avant de 27,43 m;

**ATTENDU QUE** le lot une fois divisé produirait deux lots identiques ayant une superficie de 218,9 m<sup>2</sup> et une façade avant de 13,4 m;

**ATTENDU QUE** la largeur minimale d'un lot desservi par l'aqueduc et l'égout doit avoir une largeur minimale de façade de 22,85 m;

**ATTENDU QUE** le Comité consultatif d'urbanisme a rendu une décision défavorable à la demande de dérogation DM-2015-04 de M. Guy Cloutier, car suite à une entente entre les deux parties le lotissement pourrait se faire de manière à respecter la norme minimale de lotissement qui est de 22,85 m de façade;

**15-12-6489**

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par Claude Duchesne et résolu à l'unanimité des conseillers de refuser la demande de dérogation DM-2015-04 que M. Guy Cloutier a faite à la Municipalité d'East Broughton, dans le but d'être autorisé à diviser, le lot 4 5644 093, matricule 6021-01-6452 situé sur la 9<sup>e</sup> rue est, en deux parties égales.

**ADOPTÉ**

François Trépanier en profite pour nommer les membres du Comité consultatif d'urbanisme.

#### **9.4 Avis de motion PPCMOI**

**15-12-6490**

Avis de motion est donné par Émilie Roberge que lors d'une séance subséquente le conseil municipal d'East Broughton adoptera le règlement 2015-178 portant sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI).

#### **9.5 Adoption du projet de règlement 2015-178- PPCMOI**

CONSIDÉRANT que la municipalité d'East Broughton possède le pouvoir, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU, article 145.36) d'adopter un règlement relatif aux projets particuliers de constructions, de modification ou d'occupation d'un immeuble;

CONSIDÉRANT que le périmètre d'urbanisation d'East Broughton constitue un territoire pour lequel il importe de favoriser des interventions sur mesure pour des projets particuliers;

CONSIDÉRANT que la municipalité est dotée d'un comité consultatif d'urbanisme conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

**15-12-6491**

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claude Duchesne et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le projet de règlement 2015-178. Une copie du règlement est disponible au bureau municipal pour consultation.

ADOPTÉ

#### **9.6 Avis de motion - Règlement sur les tarifs à la réglementation d'urbanisme**

**15-12-6492**

Avis de motion est donné par Claude Duchesne que lors d'une séance subséquente le conseil municipal d'East Broughton adoptera le règlement 2015-180 qui viendra prévoir dans un règlement distinct les tarifs et les honoraires pour l'émission des permis et certificats, ainsi que tous les autres tarifs prévus dans les règlements d'urbanisme de la municipalité.

### **10. INCENDIE**

#### **10.1 Demande d'aide financière- formation des pompiers**

**Attendu que** le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

**Attendu que** ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

**Attendu qu'**en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

**Attendu que** ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

**Attendu que** ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

**Attendu que** la municipalité d'East Broughton désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

**Attendu que** la municipalité d'East Broughton prévoit la formation de pompiers au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

**Attendu que** la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC des Appalaches en conformité avec l'article 6 du Programme.

**15-12-6493**

Il est proposé par Claude Duchesne et résolu à l'unanimité des conseillers de présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC des Appalaches

ADOPTÉ

**15-12-6494**

## **10.2 Évaluation environnementale – 4278 route 112**

Il est proposé par Annie Rodrigue et résolu à l'unanimité des conseillers d'entériner la décision de l'inspecteur municipal et de retenir la soumission de Inneo Environnement pour réaliser une étude environnementale (phase 1) du terrain sis au 4278, route 112. Le prix est de 1400\$ plus taxes, les autres soumissions reçues étant plus élevées ; Técosol (1800\$) et NORDIK (1900\$). La municipalité de Sacré-Cœur-de-Jésus assumera 30% des coûts de cette étude.

ADOPTÉ

## **11. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**Le maire annonce l'ouverture de la période de questions.**

**Quelques questions furent posées dont :**

- Déneigement de la cour de la Fabrique
- Réfection 8<sup>e</sup> rang Nord

**12. PROCHAINE ASSEMBLÉE**

La prochaine séance aura lieu le 11 janvier 2016 à 19h30.

**13. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**15-12-6495**

Il est **proposé par Émilie roberge et résolu à l'unanimité des conseillers de clore la séance à 20h32.**

**ADOPTÉ**

---

KAVEN MATHIEU, MAIRE

---

Manon Vachon, sec-trés. adjointe.